

LES FEMMES, LA RETRAITE ET LA QUÊTE D'ÉGALITÉ

PAR SARAH LE GOUEZ, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

SOMMAIRE

LA RETRAITE, UN SUJET D'INQUIÉTUDE LÉGITIME POUR LES FEMMES	02
HOMMES ET FEMMES À L'UNISSON POUR RÉFORMER NOTRE SYSTÈME DE RETRAITE	03
Le régime universel préféré au régime unique de retraite	04
L'avenir des droits familiaux en question	04
LE FINANCEMENT À LONG TERME DES RETRAITES, UN PROBLÈME INSOLUBLE POUR LES FRANÇAIS ?	06
Les femmes majoritairement pour la restauration de la retraite à 60 ans	06
LA CAPITALISATION, EN RENFORT DE LA RETRAITE PAR RÉPARTITION ?	07
Les femmes favorables à un recours accru aux suppléments de retraite	07
Le manque de moyens, seul véritable frein à l'expansion de la capitalisation ?	09
ÉGALITÉ HOMME/FEMME, POURQUOI FAUT-IL ÊTRE OPTIMISTE ?	10
Des femmes de plus en plus actives	10
Des rémunérations toujours inférieures à celles des hommes, mais en nette progression	11
Vers des durées d'assurances plus longues	12

LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

LES FEMMES, LA RETRAITE ET LA QUÊTE D'ÉGALITÉ

PAR SARAH LE GOUZ, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

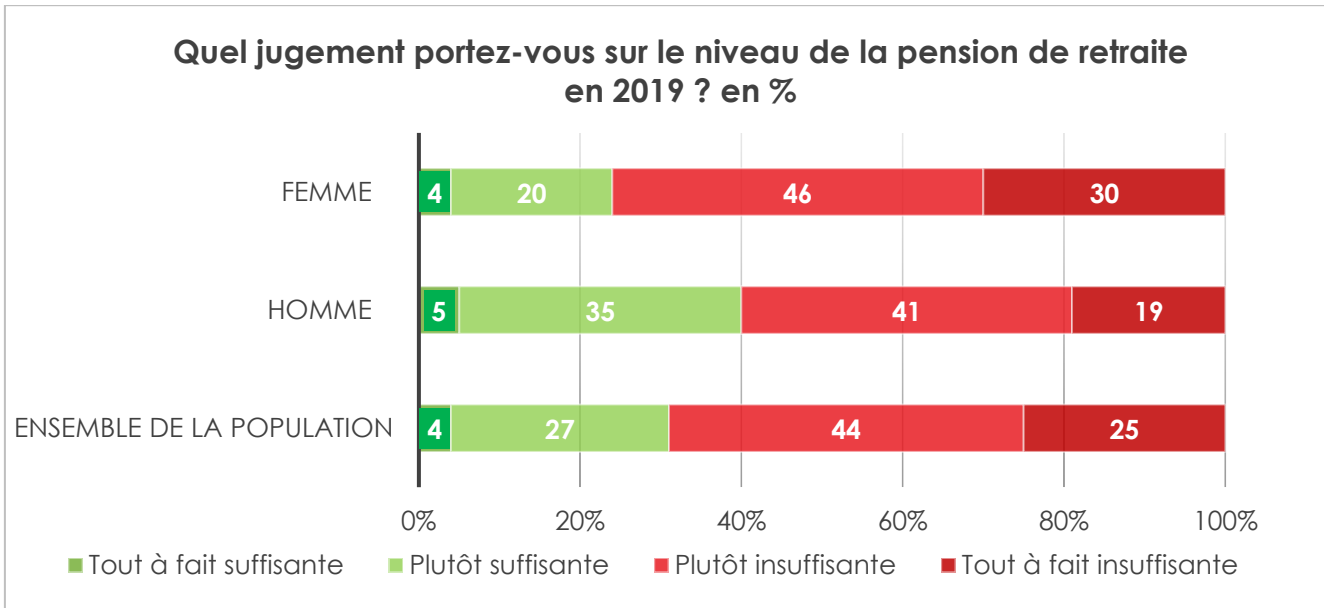
En 2017, les retraites des femmes sont inférieures de 38 % à celles des hommes avant prise en compte des droits dérivés. Après intégration des pensions de réversion et de l'allocation de veuvage, l'écart n'est plus que de 25 %. L'écart de pension s'explique par des niveaux de revenus pour les femmes plus faibles durant la vie professionnelle ainsi que par des carrières plus heurtées, avec des interruptions.

En 2017, la pension moyenne de droit direct des retraités résidant en France (y compris la majoration de pension pour enfants) s'élève à 1 123 euros par mois pour les femmes et à 1 933 euros pour les hommes. Après prise en compte des droits dérivés et de l'ensemble des ressources des retraités, à savoir les revenus du patrimoine, les prestations sociales, la fiscalité et les transferts sociaux, le niveau de vie moyen de l'ensemble des femmes retraitées demeure, selon le Conseil d'Orientation des retraites, inférieur de 4,7 points à celui de l'ensemble des hommes retraités.

LA RETRAITE, UN SUJET D'INQUIÉTUDE LÉGITIME POUR LES FEMMES

Sujet d'anxiété majeur, pour les Français, le niveau de vie à la retraite est un sujet de préoccupation pour les femmes. En 2019, selon l'enquête Cercle de l'Épargne/Amphitéa, 76 %

des femmes déclarent que leur niveau des pensions est ou sera insuffisant pour vivre correctement, contre 60 % des hommes.



Source : Cercle de l'Épargne

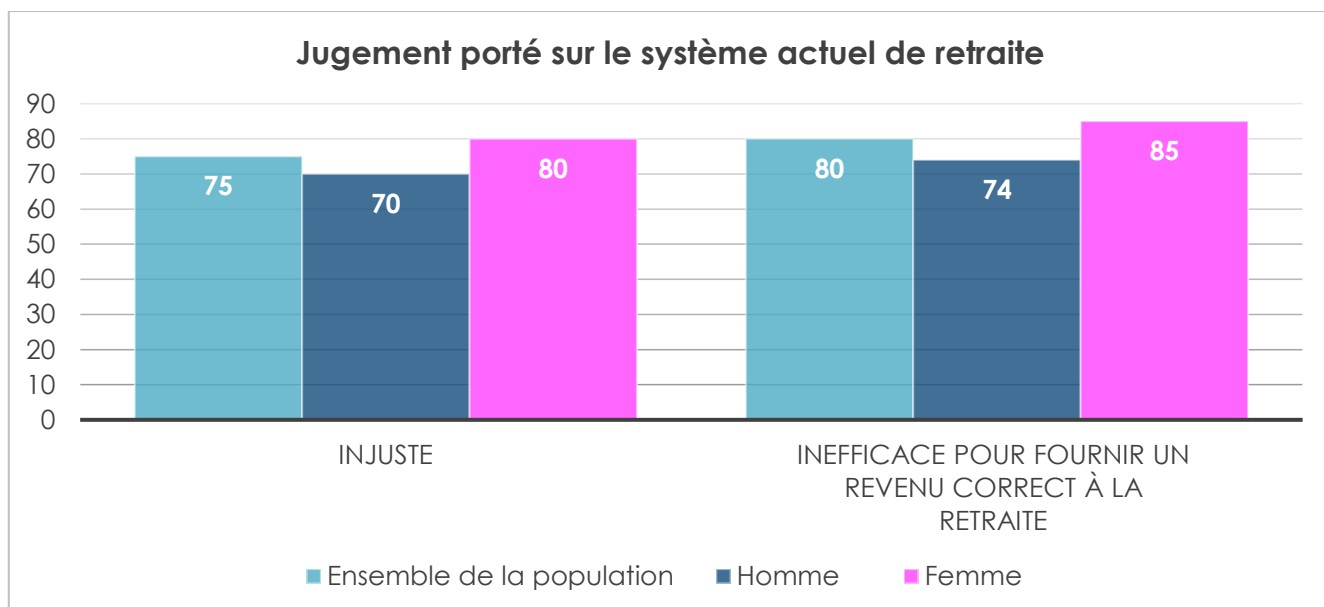
Cette différence est liée aux écarts de revenus entre hommes et femmes. Par ailleurs, ces dernières doivent du fait

de leur plus longue espérance de vie vivre seules, ce qui n'est pas sans incidence sur leur niveau de vie.

HOMMES ET FEMMES À L'UNISSON POUR RÉFORMER NOTRE SYSTÈME DE RETRAITE

Les femmes estiment majoritairement que notre système de retraite est la fois injuste (80 %) et inefficace (85 %) pour fournir un revenu correct à nos

anciens. Si ce ressenti est partagé par les hommes, ces derniers sont un peu moins sévères.



Source : Cercle de l'Épargne

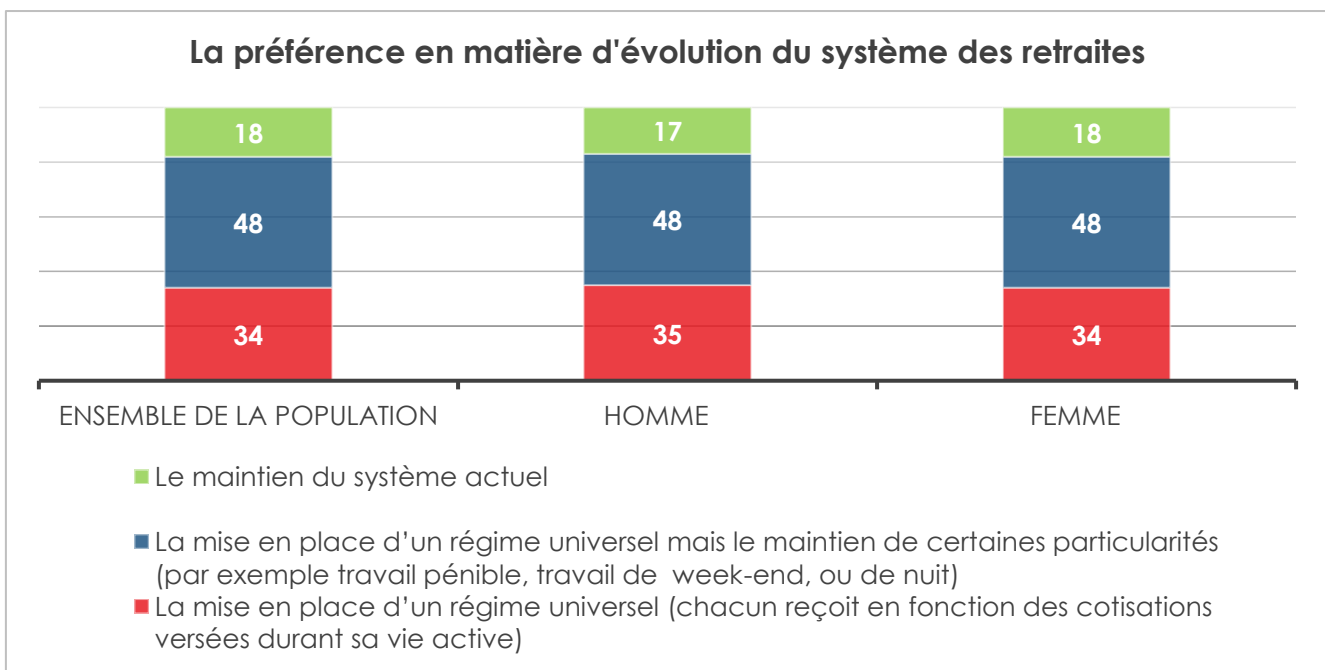


Le régime universel préféré au régime unique de retraite

Les femmes et les hommes sont favorables à l'évolution systémique de notre régime de retraite. L'introduction d'un régime universel de retraite est souhaitée par 82 % des femmes et 83 % des hommes.

Réceptifs à la formule présidentielle selon laquelle « un euro cotisé donne les mêmes droits pour tous », les

Français espèrent néanmoins voir émerger un dispositif qui réponde à leur soif d'équité et à leur attachement au maintien de certaines spécificités. La solution visant à instaurer un régime universel qui maintiendrait certaines particularités (par exemple travail pénible, travail de week-end, ou de nuit) est citée par près d'un Français sur deux (48 %, hommes et femmes confondus).



Source : Cercle de l'Épargne

L'avenir des droits familiaux en question

Les femmes sont confrontées aux interruptions ou réductions d'activité, au recours au temps partiel et à des salaires horaires plus faibles, que les hommes. Qu'elles soient choisies ou subies, ces divergences sont aux origines des écarts constatés une fois à la retraite. Cependant, ces écarts sont, en partie, compensés par la réversion et les droits familiaux (liés à la naissance, l'adoption ou

l'éducation de leurs enfants) dont les femmes sont les principales bénéficiaires. Leurs réticences à l'égard du régime unique de retraites (régime soutenu pas seulement 34 % des femmes) tiennent sans doute à la crainte de voir leur situation future s'aggraver en cas de remise en question des dispositifs précités. 4,4 millions de personnes bénéficient, en 2017, d'une pension de réversion et parmi elles, 1,1 million ne perçoivent pas, par ailleurs, de pensions de droit direct. Or, les



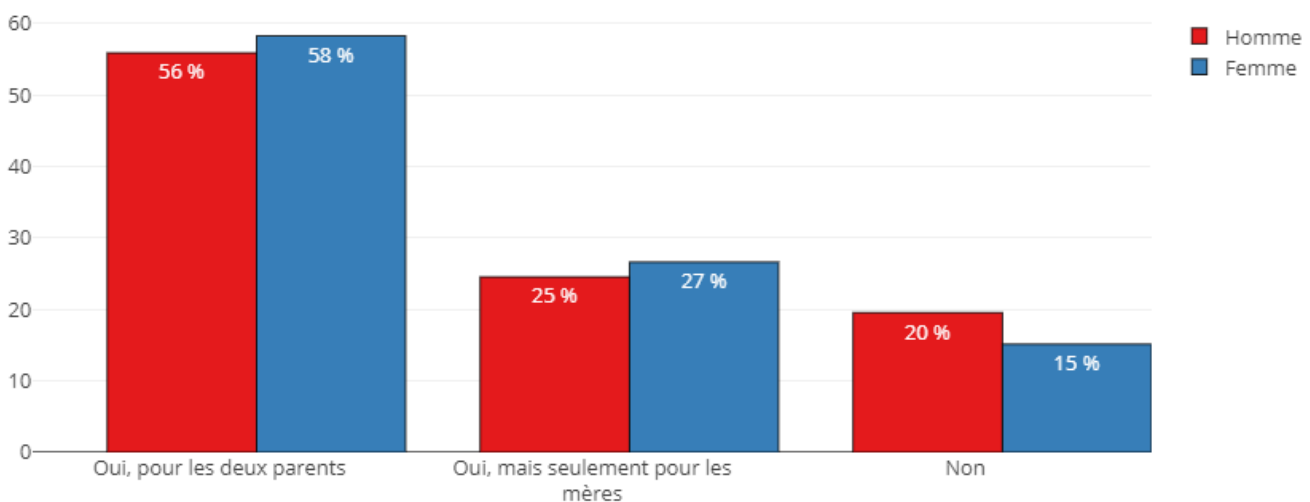
femmes représentent 95 % des personnes percevant une pension de droit dérivé sans cumul avec une pension de droit direct et 86 % de celles cumulant une pension de droit dérivé avec une pension de droit direct. Outre le critère lié aux ressources prévu dans certains régimes de retraite, cette surreprésentation des femmes parmi les bénéficiaires des pensions de réversion tient à la fois au fait qu'elles vivent en moyenne plus longtemps que les hommes et qu'elles sont généralement plus jeunes que leur conjoint (deux à trois ans d'écart).

À l'occasion de la présentation de ses préconisations au mois de juillet, Jean-Paul Delevoye a retenu l'idée d'attribuer des points de solidarité pour couvrir les périodes de maternité (ainsi que celles de chômage indemnisé, d'invalidité ou de maladie). En remplacement des différents

dispositifs de réversions propres à chaque régime, il propose de garantir aux veuves et aux veufs 70 % des pensions constatées du couple avant le décès du conjoint. Enfin, au titre des droits familiaux, quand aujourd'hui seules les familles de plus de trois enfants bénéficient d'une majoration de pensions de 10 %, le rapport propose l'attribution d'une majoration des points de 5 % dès le premier enfant et pour chaque enfant.

Ces annonces entrent en résonance avec les résultats du baromètre d'opinion des Français à l'égard de la santé, de la protection sociale et des inégalités sociales de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) dans lequel 85 % des femmes et 80 % des hommes pensent que le fait d'avoir élevé des enfants doit être générateur de droits supplémentaires à la retraite.

Le fait d'avoir élevé des enfants doit-il conduire à l'octroi d'avantages au moment de la retraite ? (en %)



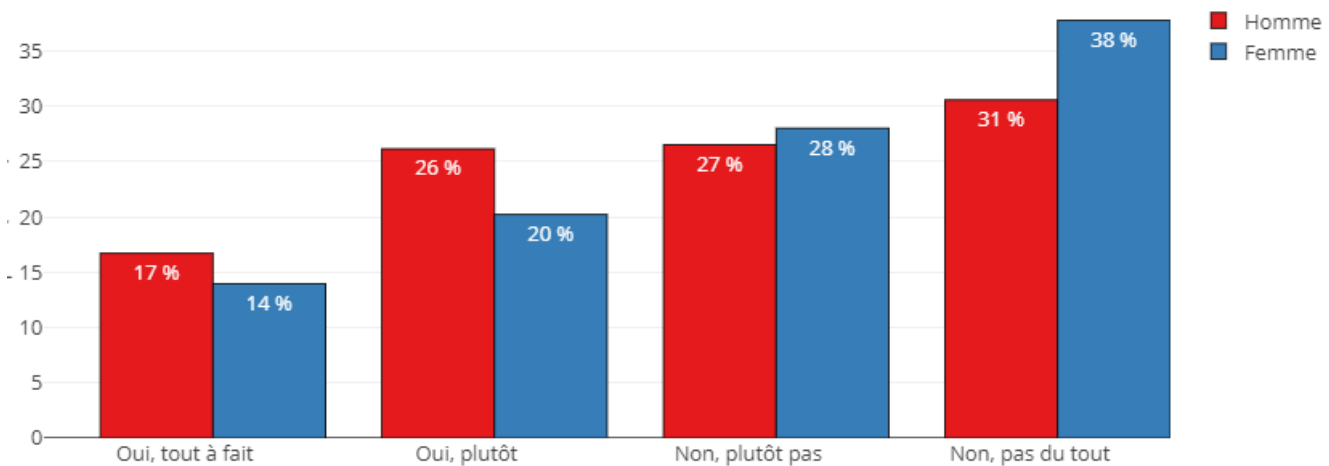
Source : DREES, Baromètre d'opinion 2017
Champ : Population de France métropolitaine âgée de 18 ans ou plus



Dans cette enquête, hommes et femmes expriment un jugement négatif sur le dispositif actuel réservant une majoration de 10 % aux seuls parents de familles nombreuses (3 enfants et plus). En effet deux femmes sur trois et 58 % des hommes sont défavorables à cette mesure. De fait, si la France se démarque de la

majorité des pays européens en matière de démographie par le maintien d'un taux de fécondité relativement élevé, ce dernier tend à s'éroder et s'établit à 1,92 enfant par femme. Par conséquent, seule une minorité de parents profite de cette majoration.

Doit-on réserver les avantages liés au fait d'avoir élevé des enfants aux parents de famille nombreuse (au moins 3 enfants) ?



Source : DREES, Baromètre d'opinion 2017
Champ : Population de France métropolitaine âgée de 18 ans ou plus

LE FINANCEMENT À LONG TERME DES RETRAITES, UN PROBLÈME INSOLUBLE POUR LES FRANÇAIS ?

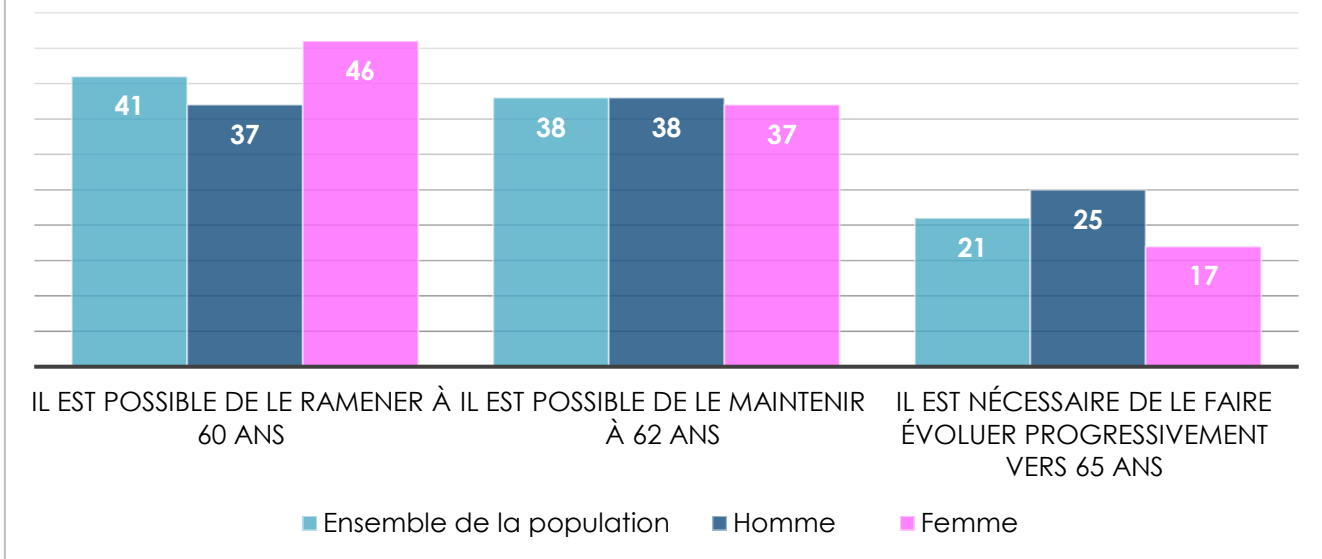
Les femmes majoritairement pour la restauration de la retraite à 60 ans

Les femmes liquident généralement leurs droits à pension plus tardivement que les hommes. Ainsi, en moyenne en 2017, elles ont liquidé leurs droits à 62 ans et 4 mois, contre 61 ans et 9 mois pour les hommes. Une majorité d'entre elles souhaiteraient partir plus

tôt. Près d'une femme sur deux considère qu'il est possible de ramener l'âge de départ à la retraite à 60 ans quand seulement 37 % des hommes partagent cette opinion. Si les mesures d'âges ne séduisent pas les Français, les femmes sont encore plus réfractaires à toute idée de report.



L'opinion sur l'âge de départ à la retraite

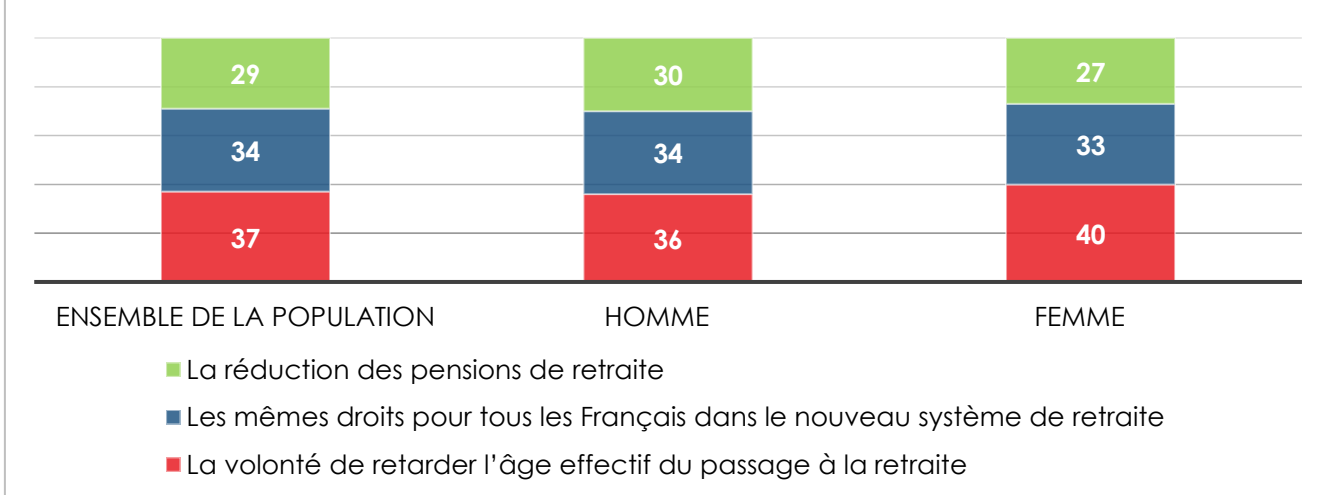


Source : Cercle de l'Épargne

40 % des femmes estiment par ailleurs que le Gouvernement souhaite avant tout reporter l'âge de départ à la

retraite à travers le régime universel contre 36 % des hommes.

L'objectif prêté à l'exécutif dans la réforme du système de retraite



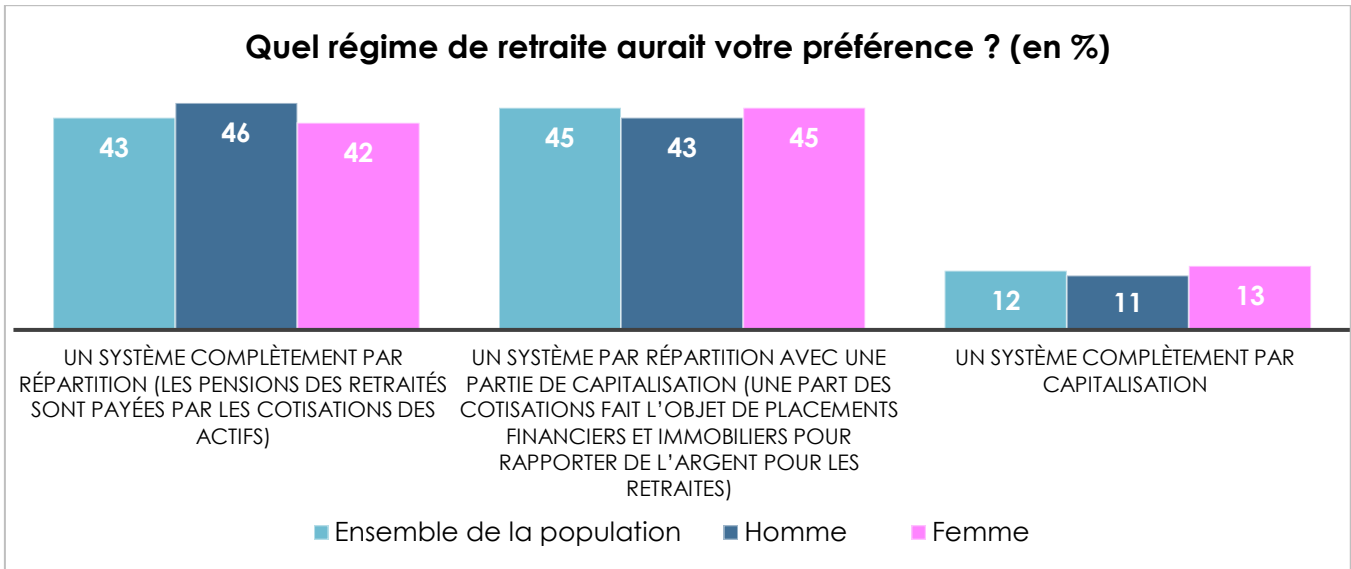
Source : Cercle de l'Épargne

LA CAPITALISATION, EN RENFORT DE LA RETRAITE PAR RÉPARTITION ?

Les femmes favorables à un recours accru aux suppléments de retraite

Afin d'améliorer leurs revenus à la retraite, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à penser que l'introduction d'un régime qui reposerait partiellement ou

totalemment sur la capitalisation leur serait profitable. 45 % des femmes soutiennent ainsi la mise en place d'un régime mixte (contre 43 % des hommes). 13 % des sondées, soutiennent par ailleurs un système complètement par répartition (11 % des hommes).

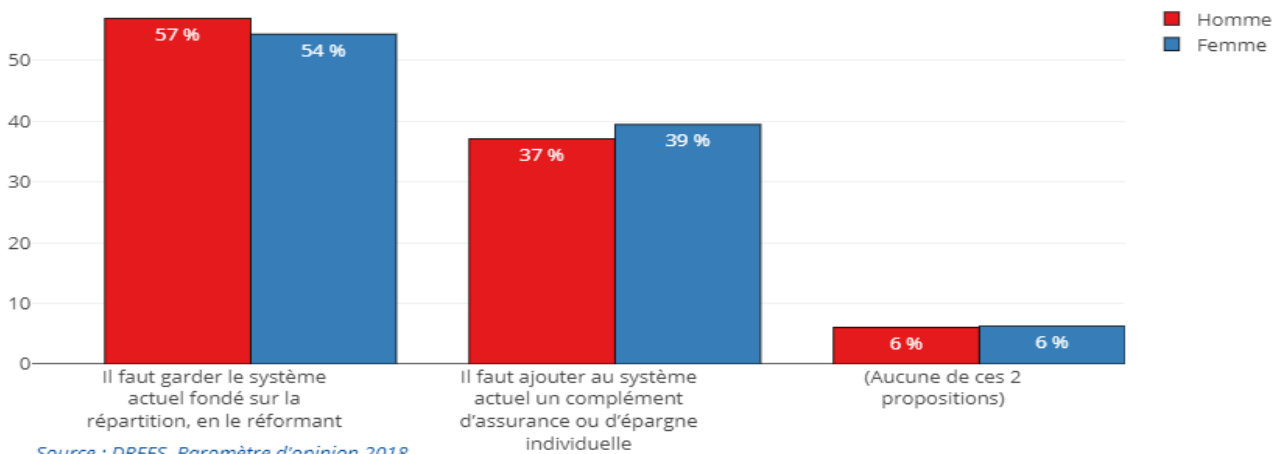


Source : Cercle de l'Épargne

Les enseignements de l'enquête 2019 Cercle de l'Épargne/Amphitéa viennent conforter ceux déjà révélés en 2018 par le baromètre d'opinion de la DREES. En 2018, les femmes

étaient en effet davantage séduites que les hommes par le développement de la capitalisation en complément du système actuel.

À l'avenir que faudrait-il faire en priorité en matière de retraite ?



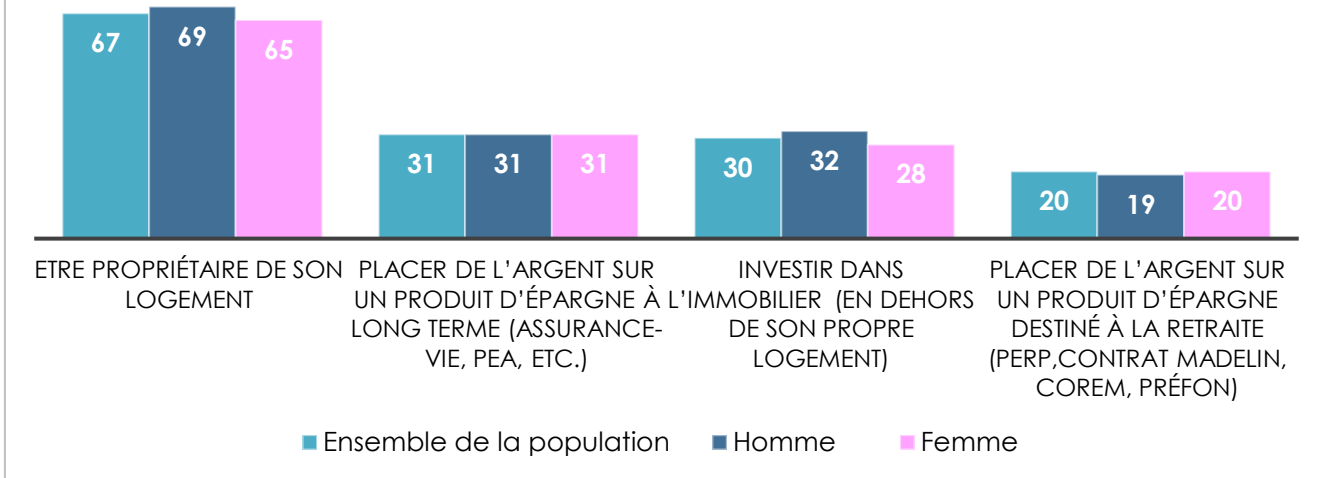
Source : DREES, Baromètre d'opinion 2018
Champ : Population de France métropolitaine âgée de 18 ans ou plus

Les femmes semblent un peu moins portées sur l'immobilier que les hommes pour préparer leurs vieux jours. Si l'ordre d'arrivée des différentes solutions pour préparer sa retraite reste inchangé, les femmes sont 65 % à citer la détention de sa résidence principale et 28 % à faire le choix de l'investissement immobilier quand ces solutions recueillent chez les hommes respectivement 69 % et

32 % d'avis favorables. En revanche, la place que doit tenir l'épargne financière dans la perspective de la retraite fait consensus entre les deux sexes. L'épargne longue séduit autant d'hommes que de femmes avec 31 % de citations chacun. Par ailleurs, les femmes devancent légèrement les hommes sur la place que doivent occuper les produits dédiés à la retraite.



Meilleurs moyens de préparer sa retraite



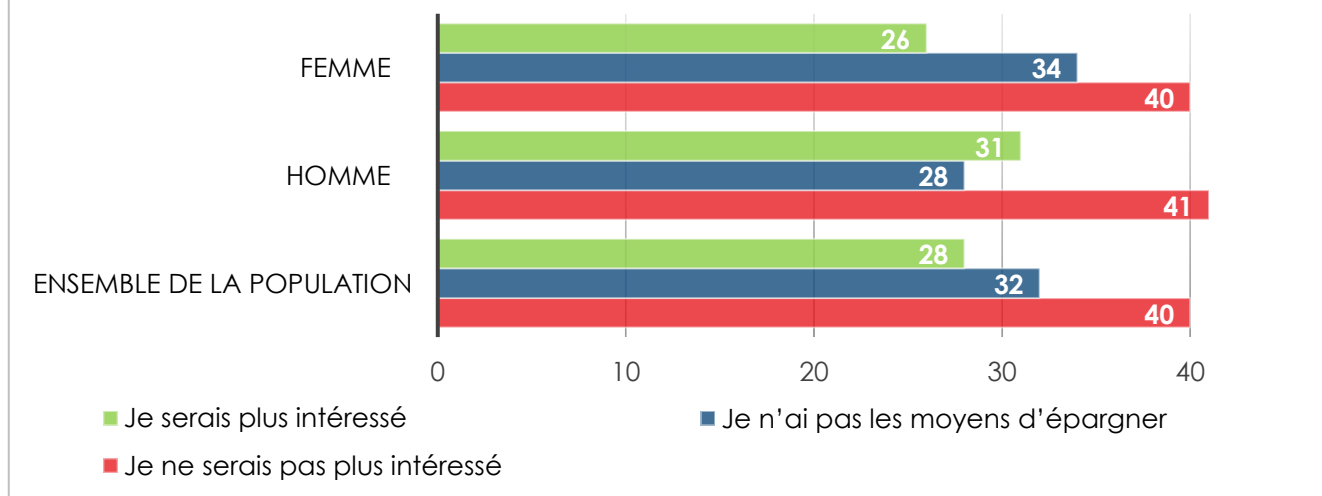
Source : Cercle de l'Épargne

Le manque de moyens, seul véritable frein à l'expansion de la capitalisation ?

Si les femmes sont prêtes à se convertir à la capitalisation pour bénéficier d'un complément de revenus à la retraite, elles sont confrontées à une limite de taille à savoir, l'insuffisance de moyens disponibles pour épargner. Les femmes sont, en moyenne, tout aussi

intéressées que les hommes par les mesures en faveur de l'épargne retraite introduites dans la loi PACTE (40 % des premières et 41 % des seconds déclarent ne pas être intéressés). Cependant, elles sont plus nombreuses à considérer ne pas disposer des moyens suffisants pour épargner (34 % contre 28 % d'hommes).

Jugez-vous les mesures de simplification de l'épargne-retraite introduites dans la loi PACTE incitatives ?

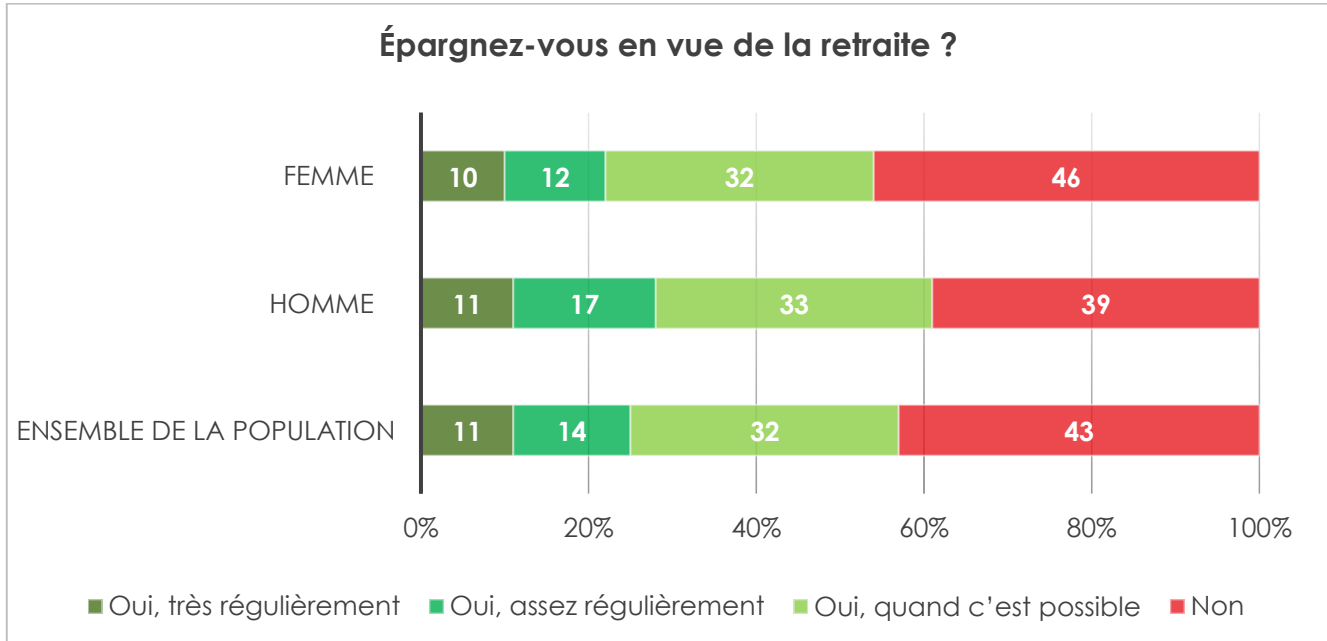


Source : Cercle de l'Épargne



De fait, dans la pratique, l'épargne en vue de la retraite est moindre chez les femmes. 46 % déclarent ne pas le faire soit 7 points de plus que les hommes.

Malgré des moyens plus limités, 54 % des femmes mettent de côté pour cette finalité et 10 % très régulièrement (contre 11 % d'hommes).



ÉGALITÉ HOMME/FEMME, POURQUOI FAUT-IL ÊTRE OPTIMISTE ?

L'évolution des mœurs et des modes de vie a eu d'importantes incidences sur les parcours et les carrières des femmes au fil des générations. Ces transformations ont permis d'améliorer nettement la situation des femmes et contribuent à réduire les écarts entre hommes et femmes.

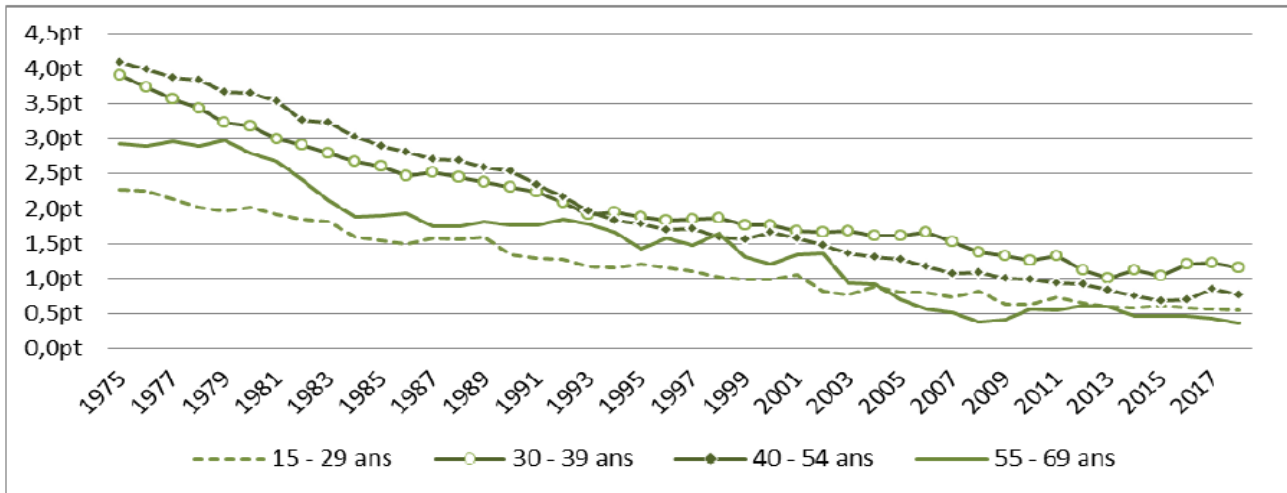
Des femmes de plus en plus actives

Ainsi, en raison de leur participation croissante au marché du travail, et de leur espérance de vie plus longue, les

femmes représentaient, en 2017, 52,2 % des retraités de droit direct. La progression du taux d'activité et du niveau de qualification des femmes a nettement contribué à la constitution de droits propres. Nonobstant des écarts persistants, le taux d'activité des femmes tend à progresser plus vite que celui des hommes. Entre 2007 et 2017, la hausse a été de +3,1 points pour les femmes pour s'établir à 67,6 % contre seulement +1,2 point pour les hommes (taux d'activité de 75,6 %).



Évolution de l'écart du taux d'emploi (au sens du BIT) entre les femmes et les hommes, par tranches d'âge quinquennales, de 1975 à 2018



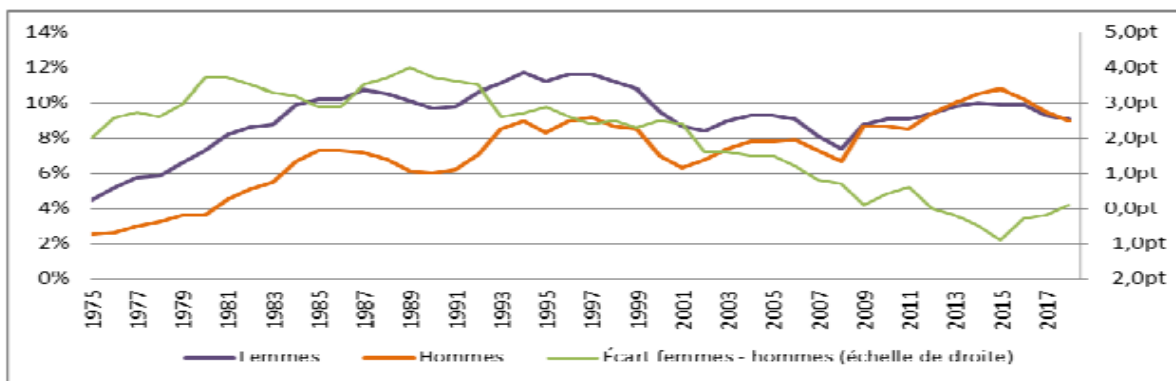
Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes de 15 ans et plus.

Source : INSEE, enquêtes Emploi (calculs INSEE).

Constatant que le chômage touche à présent hommes et femmes dans les mêmes proportions, cet écart teindrait, selon l'INSEE aux périodes de maternité qui engendrent des

périodes d'inactivité. À horizon 2070, l'INSEE estime que l'effet maternité devrait persister, et continuer à impacter le taux d'activité des femmes âgées entre 25 et 39 ans.

Évolution du taux de chômage (au sens du BIT) des femmes et des hommes, de 1975 à 2018



Note : données de 1982 à 2017, corrigées pour les ruptures de série.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes de 15 ans et plus.

Source : INSEE, enquêtes Emploi (calculs INSEE).

Des rémunérations toujours inférieures à celles des hommes, mais en nette progression

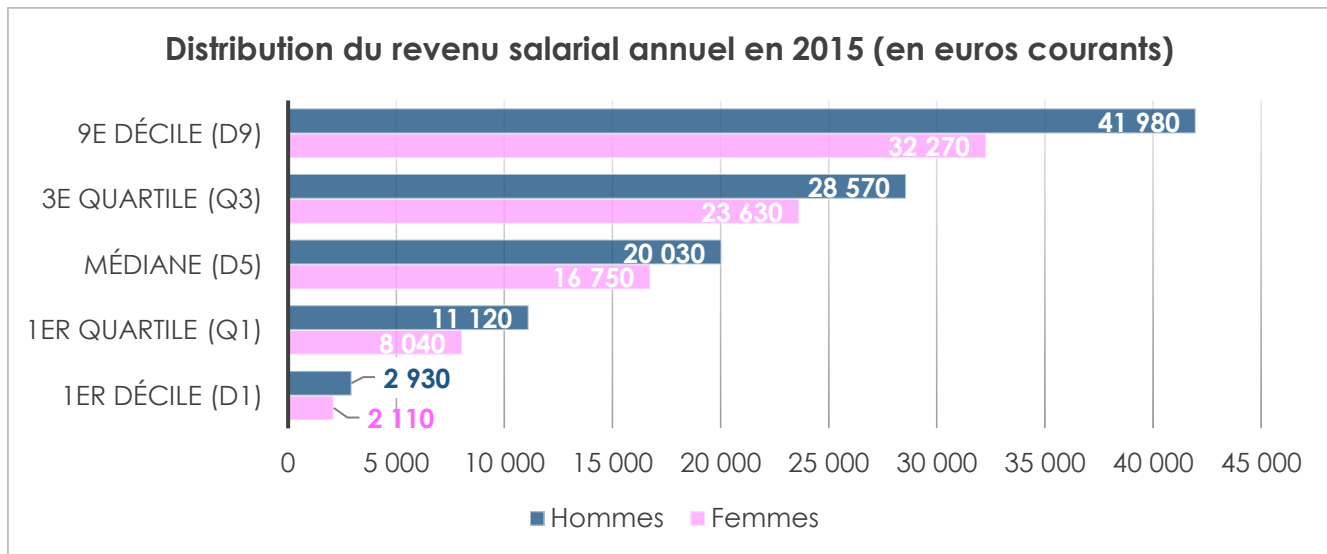
Sur le terrain des salaires, la progression du niveau de qualification des femmes et des postes occupés participe à une hausse de leur grille

de rémunération. Les écarts de salaire ont ainsi diminué de l'ordre de 10 points entre 1970 et 1980. Cependant, les hommes percevaient encore une rémunération supérieure de 18 % de celle des femmes en 2015 en France. Outre le nombre d'heures travaillées, cet écart tient principalement à la



nature des emplois exercés et aux profils des actifs (diplômes, ancienneté...). Dans son rapport publié en 2019, le COR met par ailleurs en avant un écart de salaire horaire «inexpliqué» qui ne relève pas seulement d'éventuelles pratiques discriminatoires (ex : prise en compte de la pénibilité, dangerosité d'une activité...). Si les efforts constatés doivent se poursuivre, il convient

néanmoins de noter que dans le classement établi par le Forum économique mondial en 2018 la France se place douzième sur 144 pays en termes de parité homme-femme. Elle devance dans ce domaine l'Allemagne (14^e) et le Royaume-Uni (15^e).



Source : INSEE

Vers des durées d'assurances plus longues

Les hommes ont, en moyenne, validé plus de trimestres pour leur retraite que les femmes, notamment en raison du recours accru au temps partiel par ces dernières. En effet, en 2018, 30 % des femmes exercent une activité à temps partiel contre moins de 8 % des hommes. Cependant, les écarts constatés en matière de durée de carrière tendent à s'estomper grâce en particulier aux dispositifs introduits dans les années 1970 en faveur des mères (allocation vieillesse des parents au foyer et majorations de durée d'assurance pour l'accouchement et l'éducation des enfants). En prenant en compte les périodes effectives d'emploi, les périodes considérées comme

assimilées à de la cotisation retraite (ex : les trimestres validés au titre du chômage, de la maladie ou de la maternité) ainsi que les majorations et bonifications de durée, l'écart entre les femmes et les hommes est en moyenne de 7 trimestres pour les générations 1950. À titre de comparaison, il était de 24 trimestres pour la génération 1932. Quand la durée de carrière moyenne de femmes nées en 1926 représentait 75 % de celles hommes, elle correspond à 90 % pour la génération 1946. D'après les projections du COR, la durée moyenne validée des femmes devrait continuer à progresser pour rejoindre puis dépasser celles des hommes. Elle représenterait ainsi 104 % de celle des hommes pour les générations nées entre 1970 et 2000.



* * *

*

D'après le COR, les écarts de pensions devraient continuer à se réduire à l'avenir sans pour autant totalement disparaître. Entre 2005 et 2017, le montant moyen des pensions de droit direct des femmes est passé de 55 % à 62 % de celle des hommes. Avec la prise en compte des droits dérivés les proportions sont respectivement de 70 et 75 %. Ce rapport devrait, toujours selon le COR, se stabiliser autour de 88 % à horizon 2070. Ces projections ayant été réalisées à partir du système actuel de retraite, il serait intéressant de savoir si le passage à un régime universel par point calculé sur l'ensemble de la carrière des assurés contribuerait réellement à améliorer la situation des femmes. Le passage au régime par points peut-il changer la donne ? Une dépréciation des pensions des femmes du fait de carrières plus heurtées que celles des hommes a été avancée par certains. Dans les faits, tout dépendra des mécanismes de solidarité et de compensation qui seront institués. Le changement de régime pour les majorations liées aux enfants fait partie de ces éléments.



Retrouvez la lettre et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site : www.cercleredelegpargne.fr

Sur le site, vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargnement/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend **Robert Baconnier**, ancien directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien Professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Philippe Brossard**, chef économiste d'AG2R LA MONDIALE, **Marie-Claire Carrère-Gée**, présidente du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE), **Jean-Marie Colombani**, ancien directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Paul Fitoussi**, professeur des universités à l'IEP de Paris, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, Philippe Georges, président du conseil d'administration de la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM), **Christian Gollier**, directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont - Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **Serge Guérin**, sociologue, Directeur du Master « Directeur des établissements de santé » à l'Insec Paris, **François Héran**, professeur au Collège de France, ancien directeur de l'INED, **Jérôme Jaffré**, directeur du CECOP, **Florence Legros**, directrice générale de l'ICN Business School ; **Jean-Marie Spaeth**, président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et président de Thomas Vendôme Investment.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

0613907548

slegouez@cercleredelegpargne.fr

